



Aurignac le 31 mars 2006

Monsieur le Président
de la Communauté de Communes
du Canton d'Aurignac

A

Monsieur... Michel... CABE.....

Monsieur,

Je vous informe que le Conseil Communautaire se réunira le **mercredi 12 avril à 21 heures**, dans les locaux de la Communauté de Communes.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Compte administratif 2005,
- Budget 2006,
- Service Local de l'habitat,
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments respectueux.



Le Président,

Jean-Luc GUILHOT

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2006</p>
--

Présents : Voir la liste d'émargement.

Excusés : Messieurs LABATUT, GAILLEMIN, FITTE, MASSARIN.
Mesdames REY Monique et BARO.

Excusés représentés : Monsieur DELGADO représenté par Monsieur RUFFAT.
Monsieur de GALARD représenté par Madame RAULET.

Absents : Messieurs BRUNET, CISTAC, DELMOTTE, LASSERRE,
BARTHE, ZAMUNER, ESTINES, MARTIN, SAUX,
PLEGAT, DUCOS (Guy), BERGES (Serge), PABON, DUCOS
(Charles).
Mesdames REY (Marie-Pierre), BOULP, BELLAN, FAURE.

<u>Présents :</u>	30
<u>Excusés :</u>	6
<u>Absents :</u>	18
<u>Total :</u>	54

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Monsieur BONNEMAISON est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 08 mars est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions sur le Compte Administratif 2005 présenté lors de la dernière Assemblée. Il n'y a pas de questions et le Compte Administratif 2005 est soumis au vote :

Pour : 30
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Compte Administratif 2005 est adopté à l'unanimité.

Budget principal 2006 :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 011	386 943	Chapitre 70	21 786
Chapitre 012	558 750	Chapitre 72	250 000
Chapitre 014	157 413	Chapitre 73	784 759
Chapitre 65	193 735	Chapitre 74	410 546
Chapitre 66	56 751	Chapitre 013	30 000
Chapitre 67	1	Chapitre 75	23 000
Chapitre 042	211 877	Chapitre 76	5
Chapitre 023	211 218	Chapitre 042	46 072
		Chapitre 002	210 520
TOTAL	1 776 688	TOTAL	1 776 688

Monsieur le Président lit les dépenses et les recettes de fonctionnement, article par article, le total s'équilibrant à hauteur de 1 776 688 €.

Monsieur CABE intervient par rapport à la cotisation versée au Pays de Comminges.

Il informe qu'une réunion du Conseil de Développement s'est tenue samedi 08 avril. Le Pays de Comminges est, à ses yeux, en totale perte de vitesse, faute de Président. Il a été question, lors de cette réunion de l'avenir du Comité de Bassin d'Emploi (CBE) qui devrait être prochainement liquidé et voir son personnel licencié.

Le CBE va donc s'arrêter faute des fonds du Pays de Comminges.

Monsieur CABE demande si les cotisations ont été réglées.

Monsieur le Président lui répond que la cotisation 2005 a effectivement été payée.

Monsieur CABE souligne que certaines Communautés de Communes ont payé directement le CBE. Monsieur le Président lui répond que ce n'est pas ce qui était convenu au départ.

Monsieur CABE insiste sur la possibilité de payer directement le CBE en 2006. Par ailleurs, il constate que les élus ne sont jamais présents aux réunions du Pays de Comminges.

Monsieur le Président précise qu'il n'a pas reçu de convocation pour cette réunion du 08 avril ; il confirme que l'Association Pays de Comminges ne s'est réunie que deux fois depuis sa création.

Monsieur MAILHO confirme qu'il n'a pas eu non plus de convocation au titre des associations.

Monsieur le Président précise que la CCCA, avec la Communauté de Communes Nébouzan RivièreVerdun, a toujours réglé sa cotisation sur la base de 0,75 € par habitant, alors que d'autres communautés de communes payaient moins que cela.

Monsieur MAILHO s'étonne de cet état de fait. Monsieur le Président précise qu'avant, il s'agissait d'une subvention (dont le montant était libre) alors qu'aujourd'hui, il s'agit d'une cotisation.

Monsieur CABE souligne qu'actuellement l'ensemble des dossiers « Pays » se trouve dans la nature. Il demande que l'on vote pour verser la cotisation directement au CBE, dans le but de le sauver.

Monsieur le Président est d'accord pour présenter la délibération. Il précise que les 3 018 € inscrits au budget sont ceux pour lesquels ont été délibérés en 2005. Il s'agira donc de délibérer pour 2006 lors de la prochaine Assemblée Générale.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, Monsieur le Président précise que le montant du chapitre 73 (784 759 €) a été obtenu sans modification des taux (seules les bases ont varié).

Il propose que l'on délibère pour conserver les mêmes taux qu'en 2005, à savoir :

- taxe d'habitation : 3,52 %
- foncier bâti : 5,20 %
- foncier non bâti : 24,24 %
- taxe professionnelle : 14,17 %

La proposition de conserver ces taux est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président souligne l'augmentation de la DGF (289 062 € contre 226 920 € en 2005) et précise que cette augmentation aurait dû être effective en 2004 mais que l'Etat ne l'a accordée qu'en 2006.

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 040	46 072	Chapitre 001	55 733
Chapitre 16	413 180	Chapitre 10	184 788
Chapitre 21	285 000	Chapitre 13	1 008 330
Chapitre 23	1 177 694	Chapitre 16	250 000
Chapitre 45	22 000	Chapitre 040	211 877
		Chapitre 45	22 000
		Chapitre 021	211 218
TOTAL	1 943 946	TOTAL	1 943 946

Monsieur CABE s'interroge sur le prêt relais de 674 350 €. Il demande quand il a été réalisé. Monsieur le Président lui répond qu'il a été réalisé en 2005 dans l'attente des subventions.

Monsieur CABE fait remarquer que si l'on devait rembourser la totalité de l'emprunt aujourd'hui, on ne pourrait pas.

Monsieur FERAUT prend la parole ; il a calculé le montant des investissements depuis le 1^{er} janvier 2000 : il s'élève à 6 746 238 € au total et à 3 884 000 € hors pool routier.

Monsieur le Président fait remarquer que l'on a pris du retard sur le pool à cause des reliquats du SIVOM et que pour dégager des recettes de fonctionnement, il faudrait davantage de taxe professionnelle.

Monsieur FERAUT souligne que restent 571 000 € à la somme de 6 745 238 €, une fois déduits les emprunts, la TVA et les subventions. L'emprunt de 674 305 € est donc justifié.

Monsieur CABE demande à ce que soit produit un récapitulatif de cette analyse.

Monsieur TRESCAZES souligne qu'il vaut mieux cela plutôt que trop d'endettement.

Monsieur MAILHO demande si ce qui concerne le musée est entièrement payé.

Monsieur le Président lui répond que l'engagement de la CCCA dans le marché a été mandaté dans son intégralité.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, Monsieur CABE demande si la TVA se récupère bien tous les trois mois.

Monsieur le Président lui répond par l'affirmative et souligne qu'elle est à 19,60 % sauf sur les matériaux.

Monsieur CABE demeure inquiet quant au remboursement du prêt de 674 350 €.

Monsieur le Président redit qu'il faut s'attacher à augmenter les recettes de fonctionnement et que cela ne peut se faire qu'avec un accroissement de la taxe professionnelle, d'où l'importance de la création de la zone artisanale.

Monsieur FERAUT précise que le montant du prêt correspond à la part d'autofinancement des investissements pour la collectivité.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions sur le budget.

Il n'y a pas de questions et le budget est soumis au vote :

- Pour : 30
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le budget principal 2006 est adopté à l'unanimité.

Budget portage de repas 2006 :

Monsieur le Président demande s'il y a des questions sur le Compte Administratif 2005 présenté lors de la dernière Assemblée. Il n'y a pas de questions. Le Compte Administratif est soumis au vote :

- Pour : 30
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Compte Administratif 2005 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président lit les dépenses et les recettes de fonctionnement, article par article. Leur montant s'équilibre à 97 744 €.

Il informe les délégués que chaque maire a reçu un courrier de la CCCA demandant la liste des personnes de leur commune susceptibles d'être intéressées par ce service. Il propose une réunion de la commission 5 afin de réfléchir sur le partenariat avec la maison de retraite de

Saint-Martory, sachant que cette dernière propose le même tarif que Lannemezan pour la fourniture des repas.

En ce qui concerne l'investissement, les dépenses sont de 9 115 € et les recettes de 15 020 €.

Monsieur CABE revient sur la possibilité de livrer des repas sur le canton de Saint-Martory. Monsieur le Président lui rappelle qu'un privé est déjà installé et travaille sur ce canton. Il ne semble pas opportun de lui faire directement concurrence.

Monsieur CABE pense qu'il faudrait tout de même faire une étude pour cerner les besoins.

Monsieur le Président soumet le budget au vote :

- Pour : 30
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le budget 2006 du portage de repas est adopté à l'unanimité.

Budget logements communaux :

Monsieur le Président soumet le Compte Administratif 2005 au vote :

- Pour : 30
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le compte administratif 2005 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président lit les dépenses et les recettes de fonctionnement qui s'équilibrent pour un montant de 236 742 € ainsi que les dépenses et les recettes d'investissement qui s'équilibrent pour un montant de 240 742 €.

Monsieur le Président informe que le T3 et le T4 d'Esparron sont libres. Par contre, il y a eu une fuite au niveau de la toiture qui a nécessité l'intervention des entreprises.

Il précise que l'architecte poursuit sa mission sur le logement d'Aulon.

Le budget est soumis au vote :

- Pour : 30
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le budget 2006 des logements communaux est adopté à l'unanimité.

Budget zone artisanale :

Monsieur le Président propose la reconduction des mêmes chiffres que l'année dernière puisque, pour l'instant, rien n'a été réalisé (aucune réalisation sur le compte administratif 2005).

Le compte administratif 2005 et le budget 2006 de la zone artisanale sont adoptés à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1) Service Local de l'Habitat :

Monsieur le Président informe qu'il est nécessaire de prendre trois délibérations concernant le SLH :

- l'OPAH sur la Communauté de Communes des 3 vallées requiert le recrutement d'un chargé d'études pour un an. Cela sera sans incidence financière pour la CCCA.
- Il faut également élire le Président de l'Entente pour un an (Monsieur Christian THORE) et approuver le compte administratif 2005.
- Il faut enfin approuver le budget 2006 et la participation financière de la CCCA pour un montant de 4 025,36 €.

L'Assemblée accepte de prendre ces trois délibérations.

2) Tableau des emplois pour le Centre de Gestion

L'Assemblée accepte.

3) Régime Indemnitaires :

Monsieur le Président informe que le régime indemnitaire de l'ensemble des agents de la CCCA doit être remanié pour que les primes correspondent exactement aux filières et aux grades.

L'Assemblée accepte de prendre cette délibération.

Monsieur le Président informe l'Assemblée de la nécessité d'annuler la délibération prise le 08 mars dernier concernant l'ADSL (approbation du projet du Conseil Régional et réservation des crédits) ; la raison en est que la commune de Cazeneuve-Montaut n'a pas rendu sa délibération approuvant la modification des statuts de la CCCA dans les délais. Il faudra donc délibérer à nouveau quand la sous-préfecture aura en sa possession l'ensemble des délibérations et que l'arrêté préfectoral pourra être pris.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président informe qu'une réunion concernant le pôle d'excellence rurale s'est tenu ce matin en présence du sous-préfet et de Monsieur DMUCHOSWKI, Directeur de la DDASS. Il précise que sur les 37 personnes convoquées, 13 seulement étaient présentes. Monsieur DREHER était le seul représentant des professions de santé.

Le thème de la rencontre était relatif à la santé. Les professionnels de santé doivent maintenant se réunir et se prononcer sur l'éventualité d'un projet pour le canton.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la seconde étape du diagnostic amiante débutera semaine 17.

Madame GRANJON demande une explication quant à la différence de montant entre 2005 et 2006 concernant les subventions aux associations.

Monsieur le Président lui répond qu'il s'agit de la subvention pour la gestion de la piscine qui n'a pas été intégrée au budget puisqu'un appel à concurrence est actuellement en cours pour confier à un privé la gestion des entrées, de la buvette ainsi que l'entretien des parties communes.

Madame GRANJON demande si le budget de la MARPA a été voté et si l'on a accordé une subvention.

Monsieur le Président lui précise que l'on attendait l'audit du Conseil Général pour faire le budget ; or, cet audit est arrivé ce matin. Il précise que le prochain Conseil d'Administration de la MARPA en fera état.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.